

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1344

21 juin 2011

SOMMAIRE

ADECO S.à r.l., Société Immobilière Inter- nationale	64484	Leaderman SA	64487
AERO CAPITAL S.A. (Luxembourg)	64507	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	64507
Alchimie Capital S.A.	64498	Mizar Investment S.A.	64495
Alias Investment	64510	Mongolia Logistics Holding S.à r.l.	64500
Anzio S.A.	64510	Movactive S.A.	64494
Aqueduct Capital Holdings S.à r.l.	64499	Nadiv Investments S.A.	64498
Aqueduct Capital S.à r.l.	64486	Ollean Etudes Luxembourg S.A.	64488
Aqueduct Capital S.à r.l.	64499	Ollean S.A.	64493
Arclight Luxembourg II S.à r.l.	64499	Orsay-Re	64512
AS24 Luxembourg S.A.	64510	Pan European Investment Management Services S.à r.l.	64493
AZIGEP Société de Participations Finan- cières S.à r.l.	64512	PCAM Issuance S.A.	64494
Baie Placements S.à r.l.	64510	Rebra	64494
Banque BPP S.A.	64511	Solymer S.A.	64477
Black Kutai 1 S.à r.l.	64511	Summit Partners WT-B S.à r.l.	64478
BlueBay Multi-Strategy Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	64500	Summit Partners WT-B S.à r.l.	64478
CAREP Japan S.à r.l.	64488	Sundex Immobilière S.A.	64478
Dépannage, Maintenance Location Servi- ces S.à r.l.	64486	Synchan Management Invest S.C.A.	64478
EEE 4 S.à r.l.	64466	Treveria Twenty-Eight S.à r.l.	64507
Eurica S.A.	64486	Trevezel Sàrl	64485
Everybody's Darling S.A.	64511	Trevezel Sàrl	64485
General Capital Group Invest S.A.	64479	UID Finance	64488
Goodman Amethyst Logistics (Lux) S.à r.l.	64500	VF Investments Italy S.à r.l.	64479
KSG Agro S.A.	64478	Via Santé S.A.	64498
LAI SICAV-SIF S.A.	64486	Via Santé S.A.	64497
		Via Santé S.A.	64498
		Woodside Steel Group S.à.r.l.	64499

EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.812.

In the year two thousand and eleven,
on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- "Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- "Europa Topaz", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and

- Mr Richard MACDONALD, of Dragalevtsi Residential Area, 16, 414th St., City of Sofia, Bulgaria.

all represented by Mr. Eric Biren, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as manager of the companies and as proxyholder for Mr MACDONALD, according to a proxy that will remain attached to the present deed.

Such appearing parties are the sole shareholders (the "Shareholders") of "EEE 4 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132812, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2672 of 21 November 2007, and whose articles (the "Articles") have been amended for the last time on 15 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 23 February 2011, number 357, page 17090.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to entirely restate the Articles of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, subject to the provisions of the Law, the Articles and any agreement which may be entered into between the Shareholders (at this term is defined below) and the Company (as it may be amended or modified from time to time) (the "Shareholders' Agreement").

Art. 2. Object. The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies (in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without

the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 2.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

2.7 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 2 (a) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (b) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (c) alone or with another person or persons;

2.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers; PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company has the name EEE 4 S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as this term is defined below) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The subscribed capital is fixed at forty-three thousand seven hundred and fifty Euro (43,750.- EUR) divided into thirty-nine thousand nine hundred and seventy-eight (39,978) class A shares (the "Class A Shares") and three thousand seven hundred and seventy-two (3,772) class B shares (the "Class B Shares"), all shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class A and B Shares are together referred to as the "Shares". The holder(s) of Class A Shares shall be referred to as the "Class A Shareholder(s)" and the holder(s) of Class B Shares shall be referred to as the "Class B Shareholder(s)". The Class A Shareholder(s) and the Class B Shareholder(s) shall together be referred to as the "Shareholders".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate fund to the legal reserve.

Art. 7. Amendments to the capital. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles and the provisions of the Shareholders' Agreement.

Art. 8. Rights attached to the Shares. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as determined in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

Art. 9. Indivisibility of the Shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of the Shares.

10.1 In case of a single Shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of Shareholders, the shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law and subject to the provisions relating to transfer restrictions contained in the Shareholders' Agreement and in these Articles.

10.3 For a period of five (5) years from 15 December 2010, and subject to any continuance of the Shareholders' Agreement, the Class B Shareholder shall not do, or agree to do, any of the following otherwise than in accordance with the remainder of this article 10 and the relevant provisions of the Shareholders' Agreement:

- (a) sell, transfer, dispose of, assign, pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any share or interest in any Shares;
- (b) grant an option, right or interest over any Shares or any interest in any Shares;
- (c) enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares; or
- (d) agree to any of this aforesaid.

10.4 The Class B Shareholder or its Affiliates (including any successors of the Class B Shareholder or its Affiliates from time to time) may transfer all or some of its Shares or Shareholder Loans to an entity which is an Affiliate provided that, subject to the relevant provisions of the Shareholders' Agreement, it first obtains the written consent of the Class A Shareholders prior to any such transfer.

10.5 Shares of any class may only be transferred together with the Shareholder Loans (or the relevant proportion of the Shareholder Loans) and only in accordance with the provisions of this Article 10 and the relevant provisions of the Shareholders' Agreement.

10.6 Any purchaser or transferee of any Share and Shareholder Loan shall (and the transferor Shareholder shall procure that such purchaser or transferee shall) enter into an accession agreement to the Shareholders' Agreement in favour of the other Shareholders' undertaking to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement and any relevant shareholder loan agreements related to Shareholder Loans with effect from the date of completion of the transfer of Shares and Shareholder Loans to it, and the Managers shall not register any transfer of Shares in the Company's share register unless and until such deed of accession has been executed.

10.7 Any Affiliate holding Shares or any Shareholder Loans shall immediately retransfer its Shares and any relevant Shareholder Loans to such Shareholder or a person who is an Affiliate of such Shareholder if it ceases to be an Affiliate of the Shareholder provided that in the case of any such retransfer by an Affiliate of the Class B Shareholder such Affiliate shall first obtain the written consent of the Class A Shareholders prior to any such retransfer.

Art. 11. Drag along Rights.

11.1 If the Class A Shareholders or their Affiliates (for the purposes of articles 11 and 12 the "Relevant Shareholder") wishes to sell all of its Class A Shares and its Shareholder Loans to a Third Party Buyer, and after it has complied with the procedure under Article 13 (Right of First Offer), the Relevant Shareholder may on any sale by them of all of its Class A Shares and its Shareholder Loans to a Third Party Buyer (the "Purchasing Group"), by serving a notice on the Class B Shareholder, sell all Class B Shares and Shareholder Loans owned by the Class B Shareholder to the Purchasing Group (completion of such sale to take place on the same day as the day of completion of the sale by the Relevant Shareholder to the Purchasing Group).

11.2 The Shareholders are bound to observe the detailed procedure in relation to the exercise of a drag-along right as described in the Shareholders' Agreement.

Art. 12. Tag Along Rights.

12.1 If the Relevant Shareholder wishes to sell all of the Class A Shares and its Shareholder Loans to the Purchasing Group, and after it has complied with the procedure under Article 13 (Right of First Offer), the Relevant Shareholder shall be required to serve prior written notice on the Class B Shareholder and, within a period of ten (10) Business Days from the date of receipt of such notice, the Class B Shareholder shall have the right to, by serving a notice on the Relevant Shareholder, require the Relevant Shareholder to purchase or to procure that the Purchasing Group purchases the Class B Shares and Shareholder Loans owned by the Class B Shareholder (completion of such sale to take place on the same day as the day of completion of the sale by the Relevant Shareholder to the Purchasing Group).

12.2 The Shareholders are bound to observe the detailed procedure in relation to the exercise of a tag-along right as described in the Shareholders' Agreement.

Art. 13. Right of First Offer.

13.1 If the Class A Shareholders wish or the Class B Shareholder wishes (each a "Share Transferor") to transfer all or some of their Class A Shares or its Class B Shares (as appropriate) and relevant Shareholder Loans (or the relevant proportion of the Shareholder Loans) to a Third Party Buyer (the "Offered Share Interests"), the Share Transferor shall first make an offer to the other Shareholder(s) in a written notice setting out the details of the Offered Share Interests and the price for the Offered Share Interests (being the price for which the Share Transferor intends to sell its Offered Share Interests) and any other terms which the Share Transferor is willing to accept.

13.2 The Shareholders are bound to observe the detailed procedure in relation to the exercise of a right of first offer as described in the Shareholders' Agreement.

Art. 14. Death, Insolvency and Bankruptcy. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 15. Management.

15.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board") composed of four (4) managers (the "Managers" and each, a "Manager") who need not be Shareholders, three (3) to be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company, out of a list of candidates proposed by the Class A Shareholder(s) (the "Class A Managers"),

and one (1) to be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company, out of a list of candidates proposed by the Class B Shareholder(s) (the "Class B Manager").

15.2 Each Shareholder may propose the removal of a Manager nominated for appointment by it and the appointment of a replacement Manager designated pursuant to article 15.1 above, by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to remove such Manager so designated and appoint a replacement Manager with effect from the date of the general meeting of the Shareholders and all the Shareholders agree that they shall vote at the general meeting to approve the removal of any such Manager and the appointment of the replacement Manager.

15.3 The Managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Managers of the Company unless otherwise agreed by the Shareholders unanimously.

15.4 In dealing with third parties, the Board has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. They may be dismissed freely at any time by the sole Shareholder, or as the case may be, by the general meeting of the Shareholders, subject to article 15.5 and 15.6 below.

15.5 In the event that an event of default (as it is contemplated in the Shareholders' Agreement) occurs in respect of the Class B Shareholder, the Class B Manager shall be dismissed with immediate effect by a decision of a general meeting of the Shareholders of the Company at the conditions of majority required for the ordinary Shareholders' meetings, and be replaced by a Manager appointed from a list of candidates proposed by the non-defaulting Shareholder.

15.6 The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two (2) Managers or by any special attorney appointed by a resolution duly passed by the Board or granted by any two (2) Managers except in respect of (i) Bank Mandates which shall be executed by the Company in accordance with the definition of "Bank Mandate"; and (ii) any document directly relating to any of the Reserved Matters which shall be executed by a Class A Manager and the Class B Manager.

Art. 16. Meetings of the Board.

16.1 The post of chairman (the "Chairman") of the Board shall be held by a Class A Manager. The Chairman shall have a casting vote unless the matter falls within the scope of the Reserved Matters. If the Chairman is not present at any meeting of the Board, the Class A Managers present may appoint any one of their number to act as the Chairman for the purposes of the meeting. The Board may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

16.2 The Board shall meet upon call by the Chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. Meetings of the Board shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every six (6) months and at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board may from time to time determine. No Board meeting shall normally be convened on less than five (5) Business Days' written notice given to all Managers and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting, but Board meetings may be convened by giving not less than 48 hours' notice to all Managers if the interests of the Company would in the opinion of a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers agree.

16.3 No notice shall be required in case all the Managers are present or represented at a meeting of such Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board.

16.4 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

16.5 Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each of the other participating managers addressing the meeting and to address all of the other participating Managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

16.6 No resolution may be passed at a Board meeting unless at least two Class A Managers are present or represented by proxy and a simple majority of the Managers present or represented by proxy vote in favour, unless the vote is related to any of the Reserved Matters listed in article 17 below, in which case the unanimous resolution of all Managers is required.

16.7 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.

Art. 17. Reserved Matters. No decision on a Reserved Matter (as this term is defined below) which under Luxembourg law may be taken by the Company shall be taken by the Company unless each and every Class A Manager and Class B Manager votes in favour of a resolution in respect of any such decision and no decision on a Reserved Matter (as this

term is defined below) which under Luxembourg law must be taken by Shareholders shall be made otherwise than by Shareholders' resolution. The following are reserved matters (the "Reserved Matters"):

(a) other than as contemplated by the present Articles, the Shareholders' Agreement, any asset management agreement entered with an asset manager in relation to a property directly or indirectly held by the Company and the shareholder loan agreements entered by the relevant Shareholders or their Affiliates any variation to the capital structure of the Company or the issue of further Shares (other than provided for in the Shareholders' Agreement) or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares (excluding any call option and put option that may be contained in the Shareholders' Agreement) and any change to the rights attaching to any class of Shares in the Company as set out in the present Articles;

(b) merger of the Company with or into any other person or company not under the one hundred per cent (100%) control of the Shareholders in the same proportions as the Company;

(c) any amendment or variation to the Articles;

(d) conversion of the form of the Company into anything other than a private company limited by shares or, to the extent permitted by Luxembourg law, change in the jurisdiction of the seat of the Company;

(e) the voluntary dissolution or liquidation or similar reorganisation of the Company other than following completion of the disposals referred to in the distribution provisions that are contained in the Shareholders' Agreement.

Art. 18. Shareholders.

18.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

18.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

18.3 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 19. Fiscal year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 20. Annual Accounts.

20.1 Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

20.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Auditors.

21.1 The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

21.2 The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 22. Distributions.

22.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

22.2 The decision to distribute funds and the determination of the conditions, amount and order of such distributions shall in any event comply with and be taken in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

Art. 23. Interim Dividends.

23.1 Subject to and in accordance with article 22, the Board is authorized to proceed, as permitted by the Shareholders' Agreement and quarterly during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the Board may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

23.2 The decision to distribute interim dividends and the determination of the conditions and amount of such a distribution shall in any event comply with and be taken in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

23.3 For the purposes of this article 23, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, and in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

Art. 24. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration, in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement.

Art. 25. Miscellaneous. Reference is made to the provisions of the Law and of the Shareholders' Agreement for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 26. Definitions. "Affiliate" in relation to a company or a limited liability partnership, means any Subsidiary of it or any Holding Company of it or any other Subsidiary of any such Holding Company, in accordance with the definition that might be given to this term in the Shareholders' Agreement.

"Bank" means such bank or banks as may from time to time be determined by the Company.

"Bank Account" means the account or accounts now or hereafter opened on behalf of the Company with the Bank and which shall be operated only in accordance with the Bank Mandate.

"Bank Mandate" means the mandate with the Bank in the agreed form (or in such other form as the parties may agree) and under which one signature from a Class A Manager is required to instruct the Bank for any amount equal to or below ten thousand Euros (EUR 10,000) and two signatures from the Class A Managers are required to instruct the Bank for any amount above ten thousand Euros (EUR 10,000) as to the transfer of monies from the Bank Account or for the purposes of signing cheques or other payment instructions from the Bank Account.

"Business Day" means a day other than a Saturday or Sunday, on which the major retail banks in the City of London, Sofia and Luxembourg are open for non-automated customer services.

"Holding Company" in relation to a company or limited liability partnership, means a company or person which directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights of that company or limited liability partnership or has the right to appoint or remove a majority of the board of directors or managers or similar officers of that company or limited liability partnership or controls alone or, pursuant to an agreement with others, a majority of the voting rights of that company or limited liability partnership.

"Shareholder Loan(s)" means sums advanced by a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder to the Company, as this term may be defined in the Shareholders' Agreement.

"Subsidiary" of a company (the first company) means a company (the second company) in respect of which the first company directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights or shares in the second company or has the right to appoint or remove at least the majority of the second company's board of directors or managers or controls alone or, pursuant to an agreement with others, at least a majority of the voting rights in that second company.

"Third Party Buyer" means an entity which is not an Affiliate of any Shareholder."

Second resolution

The Shareholders decide to appoint "Deloitte S.A.", 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg as independent auditor ("Réviseur d'Entreprises Agréé") until the shareholders' meeting resolving upon the approval of the annual accounts of the Company for the fiscal year having ended on 31 December 2010.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- «Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - «Europa Topaz S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et
 - Mr Richard MACDONALD, ayant son adresse à Dragalevtzi Residential Area, 16, 414th St., Ville de Sofia, Bulgarie,
- toutes ces parties sont représentées par Mr. Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant des sociétés et comme mandataire de Monsieur MACDONALD en vertu d'une procuration qui restera annexé aux présentes.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de «EEE 4 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132812, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2672 du 21 novembre 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 15 décembre 2010, par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 février 2011, numéro 357, page 17090.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société peut à tout moment avoir un ou plusieurs associés, sous réserve des dispositions de la Loi, des Statuts ou de tout pacte qui peut être conclu entre les Associés (tel que ce mot est défini ci-après) et la Société (tel qu'amendé ou modifié de temps à autre) (le "Pacte d'Associés").

Art. 2. Objet. L'objet social de la Société est:

2.1 d'agir en tant que société de détention d'investissement et de coordonner les affaires de personnes morales (dans lesquelles la Société est directement ou indirectement intéressée) et d'acquérir (soit par souscription originale, offre, achat, échange ou autre) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, participations, obligations, obligations sans garantie, bons et autres titres émis ou garantis par n'importe quelle personne ou entité et tout autre bien de quelque sorte que ce soit et de détenir ce qui précède également sous forme d'investissements, et de vendre, échanger et disposer de ce qui précède;

2.2 d'exploiter tout commerce ou activité de quelque sorte que ce soit et d'acquérir, d'entreprendre et d'exploiter tout ou partie des activités, propriété et/ou dettes de toute personne exerçant toute activité;

2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil de Gérance jugera opportune, de prêter de l'argent et de donner crédit dans chaque cas à toute personne avec ou sans garantie;

2.4 d'emprunter, de lever des fonds ou de sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil de Gérance jugera opportune, y compris mais pas uniquement, par l'émission (dans la mesure où c'est permis par la Loi luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autres, convertibles ou non, qu'ils grèvent ou non tous ou l'un des biens de la Société (présents et futures) ou son capital non-encore souscrit et d'acheter, de racheter, de convertir et de payer ces titres;

2.5 d'acquérir une participation, d'unifier, de fusionner, de consolider et de créer une association ou tout arrangement pour le partage des profits, l'union d'intérêt, la coopération, la co-entreprise, la concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris mais pas uniquement, avec tout employé de la Société;

2.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou the sûreté, et de fournir une sûreté, y compris mais pas seulement, la garantie et l'apport d'une sûreté pour l'exécution des obligations et du paiement d'argent (y compris en capital, principal, primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, rabais et tout autre coût ou dépense qu'il soit sur des parts sociales ou autres titres) par toute personne, y compris mais pas seulement, toute personne morale dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui pour le moment est membre ou détient une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée à la Société dans toute activité ou entreprise, avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (qu'il soit direct ou indirect), et que ce soit par un engagement personnel ou une hypothèque, une charge ou un privilège sur tout ou partie des entreprises, propriétés, biens ou capital non-encore souscrit (présent ou futur) de la Société ou part tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6 "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, quelque soit la description, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction (y compris, mais pas seulement, en avances d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat de biens ou de services), indemniser et continuer d'indemniser contre les conséquences de défaut de paiement, ou autrement responsable de celles-ci, de tout endettement de toute autre personne;

2.7 de vendre, louer, échanger, laisser en location et disposer de toute propriété réelle ou personnelle et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil de Gérance jugera adéquate, y compris mais pas uniquement, en échange de parts sociales, obligations, ou autres titres, qu'ils soient entièrement libérés ou non, de toute personne, qu'elle ait ou non des buts (tous ensembles ou en partie) similaires à ceux de la Société; de détenir toute part sociale, obligation et autre titre ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer, donner des options dessus, valoriser ou gérer autrement tout ou partie de la propriété et des droits de la Société;

2.8 faire tout ou partie des choses prévues de chaque paragraphe de cet article 2 (a) en tant que principal, agent, entrepreneur, fiduciaire ou autre; b) par ou via des fiduciaires, agents, sous-traitants ou autres; et c) seule ou avec une ou plusieurs autres personnes;

2.9 faire tout (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) ce qui est, de l'avis du Conseil de Gérance, secondaire ou favorable à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT ENTENDU QUE la Société n'entrera jamais dans une transaction qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier ou qui requerrait une autorisation d'établissement selon la loi luxembourgeoise sans une autorisation valable en vertu de la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a la dénomination "EEE 4 S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (comme ce mot est défini ci-dessous) délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à quarante-trois mille sept cent cinquante euros (43.750,- EUR) divisé en trente neuf mille neuf cent soixante-dix-huit (39,978) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") et trois mille sept cent soixante douze (3.772) parts sociales de classe B, (les "Parts Sociales de Classe B"), l'ensemble des parts sociales ayant une valeur nominale d' un Euro (EUR 1,-) chacune. Les Parts Sociales de Classe A et de Classe B sont définies ensemble en tant que les "Parts Sociales". Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont définis en tant que les "Associés de Classe A" et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont définis en tant que les "Associés de Classe B". Les Associés de Classe A et les Associés de Classe B sont définis en tant que les "Associés".

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des Associés ou de l'Associé unique selon les cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou à l'Associé unique selon le cas, ou pour être affectée à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, en conformité avec l'article 18 des présents Statuts et des dispositions du Pacte d'Associés.

Art. 8. Droits attachés aux Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société telle que déterminée en conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés.

Art. 9. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de Parts Sociales.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi et sous réserve des dispositions relatives aux restrictions de transfert contenues dans le Pacte d'Associés et dans ces Statuts.

10.3 Pendant une période de cinq (5) ans à dater du 15 décembre 2010 et sous réserve de toute continuation du Pacte d'Associés, les Associés de Classe B ne peuvent faire, ni ne peuvent accepter de faire, ce qui suit autrement qu'en conformité avec le reste de cet article 10 et des dispositions correspondantes du Pacte d'Associés:

a) vendre, transférer, disposer, céder, mettre en gage, hypothéquer ou grever aucune des Parts Sociales ou intérêt attaché aux Parts Sociales;

b) accorder une option, un droit ou un intérêt sur les Parts Sociales ou intérêt attachés aux Parts Sociales;

c) conclure un contrat concernant les votes attachés à toute Part Sociale; ou d) donner son accord sur chacun des opérations ci-dessus.

10.4 L'Associé de Classe B ou ses Affiliés (y compris tout successeur de l'Associé de Classe B ou de ses Affiliés de temps à autre) peuvent transférer tout ou partie de leurs Parts Sociales ou des Prêts d'Associé à une entité qui est un Affilié à condition, sous réserve des dispositions applicables du Pacte d'Associés, qu'ils aient obtenu l'accord écrit des Associés de Classe A au préalable.

10.5 Les Parts Sociales de chaque classe peuvent seulement être transférées avec les Prêts d'Associé (ou la proportion correspondante des Prêts d'Associés) et uniquement en conformité avec les dispositions de cet article 10 et des dispositions correspondantes du Pacte d'Associés.

10.6 Tout acheteur ou cessionnaire de Part Sociale et de Prêt d'Associé doit (et l'Associé cédant doit garantir que l'acheteur ou cessionnaire le fera) conclure un contrat d'adhérence au Pacte d'Associés en faveur des autres Associés afin d'être tenu par les termes du Pacte d'Associés et des contrats de prêt d'associé correspondant concernant les Prêts d'Associé avec effet à la date d'exécution du transfert des Parts Sociales et des Prêts d'Associé, et les Gérants ne pourront enregistrer un transfert de Parts Sociales dans le registre des associés de la Société à moins que et jusqu'à ce que le contrat d'adhérence ait été signé.

10.7 Tout Affilié détenant des Parts Sociales ou tout autre Prêt d'Associé devra immédiatement retransférer ses Parts Sociales et tout Prêt d'Associé qu'il détiendrait à tel Associé ou toute personne qui est un Affilié de cet Associé, s'il cesse d'être un Affilié d'un Associé, étant toujours entendu que dans le cas d'un tel retransfert par un Affilié de l'Associé de Classe B, cet Affilié devra au préalable obtenir l'accord écrit de l'Associé de Classe A.

Art. 11. Droits de sortie forcée (drag along rights).

11.1 Si les Associés de Classe A ou leurs Affiliés (pour les besoins des articles 12 et 13 l'"Associé Compétent") souhaite vendre toutes ses Parts Sociales de Classe A et ses Prêts d'Associé à un Tiers Acheteur et après s'être conformé à la procédure de l'Article 13 (Droit de Première Offre), l'Associé Compétent peut, lorsqu'il cède ses Parts Sociales de Classe A et ses Prêts d'Associé à un Tiers Acheteur (le "Groupe Acheteur"), en envoyant une notice à l'Associé de Classe B, vendre toutes les Parts Sociales de Classe B au Groupe Acheteur (la réalisation de cette vente devant avoir lieu le même jour que celui de la réalisation de la vente par l'Associé Compétent au Groupe Acheteur).

11.2 Les Associés sont tenus de suivre la procédure détaillée concernant l'exercice du droit de sortie forcée (drag along rights) telle que décrite dans le Pacte d'Associés.

Art. 12. Droits de sortie conjointe (tag along rights).

12.1 Si l'Associé Compétent souhaite vendre toutes ses Parts Sociales de Classe A et ses Prêts d'Associé au Groupe Acheteur, et après s'être plié à la procédure de l'Article 13 (Droit de Première Offre), l'Associé Compétent est tenu d'envoyer une notice écrite au préalable à l'Associé de Classe B et, endéans une période de dix (10) Jours Ouvrables à dater de la réception de l'avis, l'Associé de Classe B doit avoir le droit, en envoyant un avis à l'Associé Compétent, d'exiger que l'Associé Compétent achète ou s'engage à ce que le Groupe Acheteur achète les Parts Sociales de Classe B et les Prêts d'Associés appartenant à l'Associé de Classe B (la réalisation de cette vente devant avoir lieu le même jour que celui de la réalisation de la vente par l'Associé Compétent au Groupe Acheteur).

12.2 Les Associés sont tenus de suivre la procédure détaillée concernant l'exercice du droit de sortie conjointe (tag along rights) telle que décrite dans le Pacte d'Associés.

Art. 13. Droit de Première Offre.

13.1 Si les Associés de Classe A souhaitent ou l'Associé de Classe B souhaite (chacun un "Cédant") transférer tout ou partie de leurs Parts Sociales de Classe A ou de Classe B (selon le cas) et les Prêts d'Associé correspondants (ou la proportion correspondante de Prêts d'Associé) à un Tiers Acheteur (les "Titres Offerts"), le Cédant doit d'abord faire une offre à l'/aux autre(s) Associé(s) via une notice écrite décrivant les détails des Titres Offerts, le prix pour les Titres Offerts (étant le prix pour lequel le Cédant a l'intention de vendre ses Titres Offerts) et toute autre condition que le Cédant est prêt à accepter.

13.2 Les Associés sont tenus de suivre la procédure détaillée concernant l'exercice du droit de première offre telle que décrite dans le Pacte d'Associés.

Art. 14. Mort, Insolvabilité et Faillite. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 15. Gérance.

15.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil") composé de quatre (4) gérants (les "Gérants" et chacun un "Gérant") qui n'ont pas besoin d'être Associés, trois (3) devant être nommé par l'assemblée générale des Associés de la Société, à partir d'une liste de candidats proposés par l(es) Associé(s) de Classe A (les "Gérants de Classe A"), et un (1) devant être nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société, à partir d'une liste de candidats proposés par l(es) Associé(s) de Classe B (le "Gérant de Classe B").

15.2 Chaque Associé peut proposer la révocation d'un Gérant qu'il a lui-même proposé pour élection et peut nommer un Gérant remplaçant qui sera désigné en conformité à l'article 15.1 ci-dessus, par notice à la Société signée par ou au nom de cet Associé, demandant qu'une assemblée générale soit convoquée en conformité avec les Statuts pour révoquer ce Gérant ainsi désigné et nommer un Gérant remplaçant avec effet à la date de l'assemblée générale des Associés et tous les Associés acceptent de voter à l'assemblée générale pour approuver la révocation de ce Gérant et la nomination du Gérant remplaçant.

15.3 Les Gérants ne doivent pas avoir droit à une rémunération en tant que Gérant de la Société à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les Associés de manière unanime.

15.4 Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, sous réserve des articles 15.5 et 15.6 ci-dessous.

15.5 Dans l'hypothèse où un événement de défaut (comme il l'est envisagé dans le Pacte d'Associés) se produit par rapport à l'Associé de Classe B, le Gérant de Classe B doit être révoqué avec effet immédiat par une décision de l'assemblée générale des Associés de la Société aux conditions de majorité requises pour les assemblées ordinaires des Associés, et doit être remplacé par un Gérant nommé sur base d'une liste de candidats proposés par l'Associé non-défaillant.

15.6 La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par tout mandataire spécial nommé par une résolution valablement passée par le Conseil ou accordée par deux (2) Gérants sauf en ce qui concerne (i) les Mandats Bancaires qui doivent être signés par la Société conformément à la définition de "Mandat Bancaire"; et (ii) tout document concernant directement une des Matières Réservées qui doit être signé par un Gérant de Classe A et le Gérant de Classe B.

Art. 16. Réunions du Conseil.

16.1 Le poste de président (le "Président") du Conseil doit être occupé par un Gérant de Classe A. Le Président doit avoir un vote prépondérant à moins que la matière ne tombe dans le cadre des Matières Réservées. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, les Gérants de Classe A présents peuvent nommer n'importe lequel d'entre eux pour intervenir en tant que Président pour les besoins de la réunion. Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

16.2 Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil devront être dûment convoquées et se tiendront aux moments déterminés par le Conseil, et, à moins que les Associés n'en acceptent autrement, au moins tous les six (6) mois et au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre lieu que le Conseil déterminera de temps à autre. Toute réunion du Conseil doit normalement être convoquée par avis écrit à tous les Gérants pas moins de cinq (5) Jours Ouvrables et cet avis devra s'accompagner d'une liste des points de l'ordre du jour à considérer lors de la réunion en question, mais les réunions du Conseil peuvent être convoquées en donnant un avis à tous les Gérants pas moins de 48 heures si les intérêts de la Société risquent, selon l'avis d'un Gérant, d'être défavorablement affectés dans une importante mesure si les affaires qui doivent être discutées lors de cette réunion du Conseil n'étaient pas traitées d'urgence ou si tous les Gérants sont d'accord.

16.3 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil.

16.4 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

16.5 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent entendre chacun des autres gérants participants s'adressant à l'assemblée et s'adresser à tous les autres Gérants participants simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

16.6 Les résolutions ne peuvent être dûment adoptées à une réunion du Conseil qu'à la condition qu'au moins deux Gérants de Classe A soient présents ou représentés par procuration et qu'une majorité simple des Gérants présents ou représentés par procuration vote en faveur de celles-ci, à moins que le vote ne concerne une des Matières Réservées listée à l'article 17 ci-dessous, auquel cas la résolution unanime de tous les Gérants est requise.

16.7 Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les Gérants est par conséquent aussi juste et valable que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision pouvant être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du Conseil.

Art. 17. Matières Réservées. Aucune décision relative à une Matière Réservée (comme ce terme est défini ci-après) qui en vertu de la loi luxembourgeoise peut être prise par la Société ne pourra être prise par la Société qu'à la condition que tous les Gérants de Classe A et Gérant de Classe B votent en faveur d'une résolution concernant une telle décision et aucune décision relative à une Matière Réservée (comme ce terme est défini ci-après) qui en vertu de la loi luxembourgeoise doit être prise par les Associés ne pourra être prise autrement que par une résolution des Associés. Les matières suivantes sont des matières réservées (les "Matières Réservées"):

a) Excepté lorsqu'il en est prévu autrement par les présents Statuts, par le Pacte d'Associés, par tout contrat de gestion de biens conclu avec un gérant de biens relatif à une propriété détenue directement ou indirectement par la Société et par les contrats de prêt d'associé conclu avec l'Associé correspondant ou ses Affiliés, toute modification de la structure du capital social de la Société ou toute émission de Parts Sociales additionnelles (autres que celles prévues dans le Pacte

d'Associés) ou la création d'options pour souscrire ou acquérir des Parts Sociales (à l'exclusion de toute option d'achat et de vente qui peut être prévue dans le Pacte d'Associés) et tout changement des droits attachés aux classes de Parts Sociales de la Société tels que définis dans les présents Statuts;

b) La fusion de la Société avec ou dans une autre personne ou société qui n'est pas sous le contrôle à cent pour cent (100%) des Associés dans la même proportion que dans la Société;

c) Toute modification des Statuts;

d) La conversion de la forme de la Société en toute autre chose qu'une société à responsabilité limitée ou, dans la mesure où c'est permis par la loi luxembourgeoise, le changement de nationalité du siège de la Société;

e) La dissolution ou liquidation volontaire ou réorganisation comparable de la Société autre que l'exécution suivant la disposition à laquelle il est fait référence dans les dispositions concernant les distributions contenues dans le Pacte d'Associés.

Art. 18. Associés.

18.1 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

18.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

18.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Comptes annuels.

20.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

20.2 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 21. Auditeurs.

21.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

21.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu (ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Art. 22. Distributions.

22.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

22.2 La décision de distribuer les fonds et la détermination des conditions, montants et ordres de ces distributions doivent, dans tous les cas, être conformes et adoptées en conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés.

Art. 23. Acomptes sur dividendes.

23.1 Sous réserve et en conformité avec l'article 22, le Conseil est autorisé à procéder, ainsi qu'il l'est autorisé par le Pacte d'Associés trimestriellement pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le Conseil pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

23.2 La décision de distribuer un acompte sur dividendes et la détermination des conditions et montant de cette distribution doivent, dans tous les cas, être conformes et adoptées en conformité avec les dispositions du Pacte d'Associés.

23.3 Pour les besoins de cet article 23, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi, des Statuts et conformément aux dispositions du Pacte d'Associés.

Art. 24. Dissolution - Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations conformément aux dispositions du Pacte d'Associés.

Art. 25. Divers. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts et le Pacte d'Associés, il est fait référence à la Loi.

Art. 26. Définitions.

"Affilié" en lien avec une société ou entité à responsabilité limitée, désigne toute Filiale de celle-ci ou toute Société Holding de celle-ci ou toute autre Filiale de cette Société Holding, conformément à la définition qui peut lui être donnée dans le Pacte d'Associés.

"Banque" désigne la ou les banque(s) qui peuvent être désignées de temps à autre par la Société.

"Compte Bancaire" désigne le ou les compte(s) ouvert maintenant et ultérieurement au nom de la Société avec la Banque et qui doit(vent) être géré(s) uniquement en conformité avec le Mandat Bancaire.

"Filiale" d'une société (la première société) désigne une société (la seconde société) au sujet de laquelle la première société détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote ou parts sociales dans la seconde société ou a le droit de nommer ou révoquer au moins la majorité du conseil d'administration ou de gérance de la seconde société ou contrôle seule ou, en vertu d'un accord avec d'autres, au moins la majorité des droits de vote dans la seconde société.

"Jour Ouvrable" désigne un jour autre qu'un samedi ou dimanche lors duquel la majorité des banques commerciales dans les villes de Londres, Sofia et Luxembourg sont ouvertes pour des services clientèles non-automatisés.

"Mandat Bancaire" désigne le mandat avec la Banque dans la forme convenue (ou toutes autres formes auxquelles les parties adhèrent) et selon lequel une signature d'un Gérant de Classe A est requise pour ordonner à la Banque de payer un montant égal ou inférieur à dix mille euros (EUR 10.000,-) et la signature conjointe de deux Gérants de Classe A est requise pour ordonner à la Banque de payer un montant supérieur à dix mille euros (EUR 10.000,-) du Compte Bancaire ou pour les besoins de signer des chèques ou pour toutes autres instructions de paiement depuis le Compte Bancaire.

"Prêt(s) d'Associé" désigne les sommes avancées par un Associé ou un Affilié d'un Associé de la Société, tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Associé.

"Société Holding" en lien avec une société ou entité à responsabilité limitée, désigne une société ou une personne qui détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote de cette société ou entité à responsabilité limitée ou qui a le droit de nommer ou de révoquer une majorité du conseil d'administration ou de gérance ou des employés similaires de cette société ou entité à responsabilité limitée ou qui contrôle seule ou, en vertu d'un contrat avec d'autres, une majorité des droits de votes de cette société ou entité à responsabilité limitée.

"Tiers Acheteur" signifie une entité qui n'est pas un Affilié d'un Associé."

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer «Deloitte S.A.», 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes pour l'année sociale ayant clôturée le 31 décembre 2010.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3646. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054283/663.

(110060683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Solymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054887/10.

(110061650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Summit Partners WT-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 130.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011054893/10.

(110061605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Summit Partners WT-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 130.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011054894/10.

(110061606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Sundex Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 84.642.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054895/9.

(110061810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

KSG Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.864.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2011, de la société KSG Agro S.A. que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Monsieur Sergiy Kasianov, né le 30 mars 1966 à Kirovograd, Ukraine, ayant pour l'adresse personnelle 1, Reuta Street, Building 19, Kiev, Ukraine, est élu le Président du Conseil d'Administration à compter du 22 mars 2011 pour la période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Administrateur B

Référence de publication: 2011054969/15.

(110060635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Synchan Management Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 3.193.692,50.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.468.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCHAN MANAGEMENT INVEST S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2011054898/11.

(110061990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

General Capital Group Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.378.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 27 avril 2011

- La démission de Mlle Lucinda CLIFTON-BRYANT avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée par l'actionnaire unique avec effet immédiat.

- M. Oliver GIRZICK, avec adresse professionnelle au Habsburgerplatz 6, 80801 Munich, Allemagne est élu par l'actionnaire unique en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011057906/17.

(110064994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

VF Investments Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.234.

—
In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of March.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Investments Italy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.234 and having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000) (the Company). The Company has been incorporated on December 10, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 183 on January 28, 2010. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on November 11, 2010 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2842 of December 28, 2010.

There appeared:

VF Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.873 and having a share capital of eight million four hundred sixty-three thousand seven hundred euro (EUR 8,463,700) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500) by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500) by way of the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by (i) a contribution in kind consisting of the one million six hundred sixteen thousand nine hundred ten (1,616,910) ordinary shares (the Shares 1) it holds in the share capital of VF J France S.A.S., a simplified joint stock company (société par actions simplifiée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 165 avenue du bois de la Pie, Z.A.C. de Paris Nord II, parc des Reflets, 95700 Roissy-en-France, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Pontoise under registration number 353.238.520 and having a share capital of one million six hundred sixteen thousand nine hundred ten euro (EUR 1,616,910) (VF France), such Shares 1 having a book value of five million four hundred thirty-two thousand eight hundred eleven euro and thirty-three cents (EUR 5,432,811.33) and by (ii) a contribution in kind consisting of the seven hundred forty-one (741) ordinary shares (the Shares 2, and together with the Shares 1, the Shares) it holds in the share capital of VF (J) Nederland B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under Dutch law, having its registered office address at Cruquiusweg 109NP, 1019AG Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the chambers of commerce under file number 33248196 and having a share capital of three hundred thirty-three thousand four hundred fifty euro (EUR 333,450) (VF Netherlands), such Shares 2 having a book value of two million three hundred eleven thousand three hundred eighty euro and twenty-one cents (EUR 2,311,380.21).

The contribution in kind of the Shares 1 and the Shares 2 in an aggregate amount of seven million seven hundred forty-four thousand one hundred ninety-one euro and fifty-four cents (EUR 7,744,191.54) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of seven million seven hundred thirty-one thousand six hundred ninety-one euro and fifty-four cents (EUR 7,731,691.54) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Shares 1 to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated March 18, 2011 issued by the management of VF France and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares 1, representing one hundred percent (100%) of the share capital of VF France.

2. The Shares 1 are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares 1 and possesses the power to dispose of the Shares 1.

4. None of the Shares 1 are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares 1 and none of the Shares 1 are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares 1 be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of VF France, the Shares 1 are freely transferable.

7. All formalities required in France subsequent to the contribution in kind of the Shares 1 to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on generally accepted accounting principles, the book value of the Shares 1 is at least equal to five million four hundred thirty-two thousand eight hundred eleven euro and thirty-three cents (EUR 5,432,811.33), as per the attached balance sheet dated February 29, 2011 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The value of the contribution of the Shares 2 to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated March 18, 2011 issued by the management of VF Netherlands and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares 2, representing one hundred percent (100%) of the share capital of VF Netherlands.

2. The Shares 2 are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares 2 and possesses the power to dispose of the Shares 2.

4. None of the Shares 2 are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares 2 and none of the Shares 2 are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares 2 be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of VF Netherlands, the Shares 2 are freely transferable.

7. All formalities required in the Netherlands subsequent to the contribution in kind of the Shares 2 to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on generally accepted accounting principles, the book value of the Shares 2 is at least equal to two million three hundred eleven thousand three hundred eighty euro and twenty-one cents (EUR 2,311,380.21), as per the attached balance sheet dated February 28, 2011 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The share capital is set at sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500), represented by sixty-two thousand five hundred shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.- (four thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour de mars.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Investments Italy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.234 et ayant un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000) (la Société). La Société a été constituée le 10 décembre 2009 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 183 du 28 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 11 novembre 2010 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2842 du 28 décembre 2010.

A comparu:

VF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.873 et au capital social de huit millions quatre cent soixante-trois mille sept cents euros (EUR 8.463.700) (l'Associé Unique),

Ici représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et de les libérer par (i) un apport en nature se composant d'un million six cent seize mille neuf cent dix (1.616.910) actions ordinaires (les Actions 1) qu'il détient dans le capital social de VF France S.A.S., une société par actions simplifiée constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 165 avenue du bois de la Pie, Z.A.C. de Paris Nord II, parc des Reflets, 95700 Roissy-en-France, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro d'immatriculation 353.238.520 et au capital social d'un million six cent seize mille neuf cent dix euros (EUR 1.616.910) (VF France), ces Actions 1 ayant une valeur comptable de cinq millions quatre cent trente-deux mille huit cent onze euros et trente-trois centimes (EUR 5.432.811,33) et (ii) un apport en nature se composant de sept cent quarante et une (741) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales 2 et avec les Actions 1, les Actions) qu'il détient dans le capital social de VF (J) Nederland B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Cruquiusweg 109NP, 1019AG Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au registre de la chambre de commerce sous le numéro 33248196 et au capital social de trois cent trente-trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 333.450) (VF Netherlands), ces Parts Sociales 2 ayant une valeur comptable de deux millions trois cent onze mille trois cent quatre-vingts euros et vingt et un centimes (EUR 2.311.380,21).

L'apport en nature des Actions 1 et des Parts Sociales 2 d'un montant total de sept millions sept cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-quatre centimes (EUR 7.744.191,54) par l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de sept millions sept cent trente-et-un mille six cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-quatre centimes (EUR 7.731.691,54) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions 1 à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 18 mars 2011 délivré par la gérance de VF France et de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui atteste essentiellement que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions 1, qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de VF France.

2. Les Actions 1 sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions 1 et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions 1 n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions 1 et aucune des Actions 1 n'est soumise à une servitude.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions 1 lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de VF France, les Actions 1 sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises en France consécutives à l'apport en nature des Actions 1 à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable des Actions 1 est au moins égale à cinq millions quatre cent trente-deux mille huit cent onze euros et trente-trois centimes (EUR 5.432.811,33) d'après le bilan annexé daté du 29 février 2011 et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La valeur de l'apport des Parts Sociales 2 à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat daté du 18 mars 2011 délivré par la gérance de VF Netherlands et l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui atteste essentiellement que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales 2, qui représentent cent pour cent (100%) du capital social de VF Netherlands.

2. Les Parts Sociales 2 sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales 2 et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Parts Sociales 2 n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales 2 et aucune des Parts Sociales 2 n'est soumise à une servitude.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales 2 lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de VF Netherlands, les Parts Sociales 2 sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises aux Pays-Bas consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales 2 à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur comptable des Parts Sociales 2 est au moins égale à deux millions trois cent onze mille trois cent quatre-vingts euros et vingt-et-un centimes (EUR 2.311.380,21) d'après le bilan annexé daté du 28 février 2011 et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 4.000.- (quatre mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13205. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052535/271.

(110058512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ADECO S.à r.l., Société Immobilière Internationale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 12, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 17.807.

L'an deux mil onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Axel DR. THOMAS, retraité, né à Seeboden (Autriche), le 9 novembre 1944, demeurant à L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins;

2.- Madame Nadia EISEN, enseignante, née à Luxembourg, le 22 mai 1959, demeurant à L-1651 Luxembourg, 79, avenue Guillaume;

3.- Madame Adriana FALTOYANO ELIAD, agent immobilier, née à Bucarest (Roumanie), le 12 novembre 1945, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert I^{er} ;

4.- Monsieur Jacques EISEN, retraité, né à Esch-sur-Alzette, le 2 février 1931, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert I^{er} .

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "ADECO S.à r.l., Société Immobilière Internationale", avec siège social à L-2265 Luxembourg, 12, rue de la Toison d'Or, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 septembre 1980, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 259 du 13 novembre 1980, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 514 du 22 septembre 1997, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 1998, p... au Mémorial C, numéro 635 du 8 septembre 1998 et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 812 du 7 août 2004, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 17.807.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Axel DR. THOMAS, prénommé, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2) à Madame Nadia EISEN, prénommée, cinq parts sociales,	5
Total: cent parts sociales,	100

III.- Ensuite, Monsieur Axel DR. THOMAS, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les quatre-vingt-quinze (95) parts sociales de la Société à Madame Adriana FALTOYANO ELIAD, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Puis, Madame Nadia EISEN, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cinq (5) parts sociales de la Société à Monsieur Jacques EISEN, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

En outre, les cédants et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VI.- Ensuite, les associés Madame Adriana FALTOYANO ELIAD et Monsieur Jacques EISEN, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Suite aux susdites cessions de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Adriana FALTOYANO ELIAD, agent immobilier, née à Bucarest (Roumanie), le 12 novembre 1945, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert I ^{er} , quatre-vingt-quinze parts sociales,	95
2.- par Monsieur Jacques EISEN, retraité, né à Esch-sur-Alzette, le 2 février 1931, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert I ^{er} , cinq parts sociales,	5
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

VII.- Madame Adriana FALTOYANO ELIAD, prénommée, agissant en sa qualité de gérante unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Axel DR. THOMAS, Nadia EISEN, Adriana FALTOYANO ELIAD, Jacques EISEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2011. Relation: LAC/2011/14409. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011054939/77.

(110060448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Trevezel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 36, Tunnelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.318.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011054911/10.

(110061557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Trevezel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 36, Tunnelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.318.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011054912/10.

(110061558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Aqueduct Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.631.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2011:

- Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée de 17, Rue des Jardiniers, L - 1026 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet au 1^{er} juin 2010.
- Le mandat de Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011055347/16.

(110061709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

LAI SICAV-SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.036.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. März 2011

Am 10. März 2011 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, für die Prüfung des Geschäftsjahres 2011 zu bestellen.

Luxembourg, den 11. April 2011.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011054971/15.

(110060359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

DML services S.à r.l., Dépannage, Maintenance Location Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8320 Capellen, 25-27, Z.I. Hirebesch.
R.C.S. Luxembourg B 133.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055044/9.

(110061322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eurica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.803.

L'an deux mil onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée EURICA S.A. ayant son siège social au 72, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n° 63.149.

Ladite société a été constituée par acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, le 4 octobre 1999, publié au Mémorial C n° 921 du 3 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Byron Soulopoulos, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Natalia Kornienkova, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, Byron Soulopoulos, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, 72, route d'Ar-lon.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Soulopoulos, N. Kornienkova, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2011. LAC/2011/16580. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053002/58.

(110059445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Leaderman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.042.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 12 avril 2011 à Luxembourg

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Jean-Pierre HIGUET, Stéphane BIVER et Stanley MILLER dans leur mandat d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011054972/15.

(110060471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

Par la présente, je soussigné, Me Christian-Charles LAUER, avocat à la Cour, demeurant à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, démissionne avec effet au 22 avril 2011, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme OLLEAN ETUDES LUXEMBOURG SA.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Me Christian-Charles LAUER.

Référence de publication: 2011054981/11.

(110060768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

UID Finance, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.134.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire Unique Tenue le 25 mars 2011 au siège social

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat du commissaire aux comptes BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à "Le Dôme" Espace Pétrusse, 2 avenue Charles de Gaulle, B.P. 351, L-2013 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 71.178 jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs, Mme Sabina Pernet et M. Zvi Weinroth pour une période courant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour UID Finance S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011057648/19.

(110063985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

In the year two thousand and ten on the ninth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

CAREP Japan Investors, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman Island, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnership under number WK-16388,

here represented by Ms. Siyuan Hao, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 30, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CAREP Japan S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111989, established pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in

Luxembourg, of October 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°433 of February 28, 2006 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, of March 6, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°763 of April 8, 2009.

II. The Company's share capital is set at thirty thousand United States Dollars (USD 30.000,00) represented by thirty thousand (30.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following extraordinary resolutions:

Extraordinary resolutions
First extraordinary resolution

The sole shareholder resolves to create two (2) categories of managers, respectively category A managers and category B managers, and to change the representation rules of the Company.

Second extraordinary resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 12 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be unitholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of unitholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either unitholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a unitholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the unitholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles."

IV. The sole shareholder resolves to take the following ordinary resolutions:

Ordinary resolutions
First ordinary resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position as managers of the Company with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Robert Konigsberg, Principal, having his professional address at 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, United States of America;
- Mr. Christopher Finn, Managing Director, having his professional address at 64, avenue de Chailly, 1012 Lausanne, Switzerland; and
- Mr. Oussama Daher, European Investment Manager, having his professional address at 71-72 Oakley Street, London, SW3 5HF, United Kingdom.

Second ordinary resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as new managers of the Company:

Category A Managers:

- Mr. David Pearson, Director, born on 13 December 1968 in Washington D.C., United States of America, having his professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, United States of America;
- Mr. Samuel Block III, Director, born on December 28, 1972 in Memphis, Tennessee, United States of America, having his professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, United States of America; and
- Carlyle Asia Real Estate, Ltd, an exempted company with limited liability, incorporated under the law of the Cayman Islands, having its registered seat at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Cayman Islands, and registered under number WK-139715.

Category B Manager:

- Mr. Olivier Remacle, Director, born on June 15, 1970 in Messancy, Belgium, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third ordinary resolution

Further to the above mentioned resignations and appointments, the sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. David Pearson, prenamed;
- Mr. Samuel Block III, prenamed; and
- Carlyle Asia Real Estate, Ltd, prenamed.

Category B Manager:

- Mr. Olivier Remacle, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le neuf du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CAREP Japan Investors, L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles des Caymans, ayant son siege social au PO Box 908GT, Walker House, George Town, Iles des Caymans, enregistré avec le Registre des Sociétés des Iles des Caymans sous numéro WK-16388,

ici représentée par Mlle Siyuan Hao, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «CAREP Japan S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 111989, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°433 du 28 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°763 du 8 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille Dollars Américains (USD 30.000,00) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'associé unique prend les résolutions extraordinaires suivantes:

*Résolutions extraordinaires
Première résolution extraordinaire*

L'associé unique décide créer deux catégories de gérants, respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B, et de modifier les règles de représentation de la Société.

Deuxième résolution extraordinaire

Suite à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura alors la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

IV. L'associé unique décide de prendre les résolutions ordinaires suivantes:

*Résolutions ordinaires
Première résolution ordinaire*

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- M. Robert Konigsberg, Principal, ayant son adresse professionnelle au 7602 Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Christopher Finn, Managing Director, ayant son adresse professionnelle au 64, avenue de Chailly, 1012 Lausanne, Suisse; et
- M. Oussama Daher, European Investment Manager, ayant son adresse professionnelle au 71-72 Oakley Street, London, SW3 5HF, Royaume-Uni.

Deuxième résolution ordinaire

L'associé unique nomme les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. David Pearson, Administrateur, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Samuel Block III, Administrateur, né le 28 décembre 1972 à Memphis, Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique; et
- Carlyle Asia Real Estate, Ltd, une exempted company à responsabilité limitée, établie sous les lois des Iles des Caymans, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Iles des Caymans, et enregistrée sous numéro WK-139715.

Gérant de Catégorie B:

- M. Olivier Remacle, Administrateur, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution ordinaire

L'associé unique reconnaît que suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. David Pearson, prénommé;
- M. Samuel Block III, prénommé; et
- Carlyle Asia Real Estate, Ltd, prénommé.

Gérant de Catégorie B:

- M. Olivier Remacle, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euro (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hao, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011052236/267.

(110058421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Ollean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 97.128.

Par la présente, je soussigné, Me Christian-Charles LAUER, avocat à la Cour, demeurant à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, démissionne avec effet au 22 avril 2011, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme OLLEAN SA.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Me Christian-Charles LAUER.

Référence de publication: 2011054982/11.

(110060761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pan European Investment Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.863.

Par la présente je confirme ma démission du poste de gérant (managing Director) de la société Pan European Investment Management Services s.à r.l.

Guy Wagner.

Référence de publication: 2011054985/10.

(110060465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

PCAM Issuance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 143.223.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2011:

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011054986/15.

(110060641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Movactive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 72.677.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011057248/18.

(110064525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Rebra, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 48, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 17.776.

—
L'an deux mille onze, le sept avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Ginette KREMP-KAHN, née le 10 juin 1948 à Luxembourg, demeurant au 70, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, associée unique et gérante de la société depuis le 2 février 2010, suite au décès de son époux Monsieur Pierre KREMP, ici représentée par Mademoiselle Marie GILMER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration conféré par Madame Ginette KREMP-KAHN en date du 5 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante et porteur de procuration a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante est la seule associée (l'Associée) de Rebra (Maison des Brasseurs) une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 48, Grand-Rue, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.776, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 27 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 259 du 16 septembre 1989. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, par acte signé sous seing privé pour la conversion du capital social dans la devise européenne, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 425 du 16 mars 2002.

La partie, comparante, (ou représentée) a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune constituant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), sont dûment représentées et l'Associée déclare avoir connaissance des résolutions à prendre ce jour.

II. l'Associée désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Décision de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nommer un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Nommer deux commissaires vérificateurs;
4. Divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Associée décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Ginette KREMP-KAHN, prénommée.

L'Associée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Troisième résolution

L'Associée nomme commissaires-vérificateurs:

- Mademoiselle Marie GILMER, avocat à la Cour, née le 25 avril 1981 à Laxou (France), avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Mademoiselle Marie DOSSMANN, employée privée, née le 26 juillet 1972 à Moyeuve-Grande (France), avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve,

avec la mission d'examiner et de vérifier les opérations de dissolution et de liquidation de la société, conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Gilmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. LAC/2011/16818. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053817/60.

(110060432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Mizar Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.207.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of April.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MIZAR INVESTMENT S.A." having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 22nd of November 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 176 of January 28, 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157207 (the "Company").

The meeting is declared open with Mr Gabriel EL RHILANI, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, being also the scrutineer, and who appoints as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

- (i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

(1) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 (2) decision to appoint the liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator) and to fix his powers and duties.

(3) Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) Then the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire) with effect as of today.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Luxembourg Financial Group A.G., 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, RCS: B0.125.852,

as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to proceed, where appropriate, to the redemption in kind of the shares of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and German versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und elf, am fünften April.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg,

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft MIZAR INVESTMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 22. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 176 vom 28. Januar 2011, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 157207 („die Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gabriel EL RHILANI, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg, welche ebenfalls die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annick BRAQUET, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

(1) Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft und über die freiwillige Liquidation (liquidation volontaire).

(2) Beschluss über die Ernennung eines Liquidators (liquidateur) für die Liquidation der Gesellschaft (der Liquidator) und Festlegung seiner Befugnisse,

(3) Verschiedenes.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

III.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft vertreten ist und dass die Tagesordnung den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war, sodass keine Einladungen notwendig waren.

IV.- Da das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist die Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt um über die Tagesordnung zu beschliessen.

V.- Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage aufzulösen und in die freiwillige Liquidation (liquidation volontaire) zu versetzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Luxembourg Financial Group A.G., 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, RCS: B0.125.852,

zum Liquidator (liquidateur) der Gesellschaft zu ernennen. Der Liquidator hat die weitestgehenden Rechte, alle Handlungen durchzuführen, welche für die Liquidation der Gesellschaft nötig sein sollten, und um über die Vermögenswerte der Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift zu verfügen.

Die Generalversammlung beschließt, dem Liquidator die Rechte aus Artikel 144 ff. des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung (das Gesetz von 1915) zu verleihen.

Der Liquidator wird ermächtigt, ohne die vorherige Zustimmung der Generalversammlung der Aktionäre, alle Urkunden auszufertigen und Handlungen auszuführen (einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 benannten Handlungen). Der Liquidator kann unter seiner eigenen Verantwortung diese Ermächtigungen für spezifische Handlungen oder Aufgaben an eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen.

Der Liquidator wird ermächtigt, nach eigenem Ermessen und im Einklang mit Artikel 148 des Gesetzes von 1915, vorzeitige Auszahlungen des Liquidationserlöses (boni de liquidation) an den Alleininigen Aktionär zu leisten.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, bestätigt auf Anfrage der Erschienenen, dass diese Urkunde in Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang erhalten soll.

Diese Urkunde wurde in Luxemburg, an dem am Beginn dieses Dokuments festgehaltenen Datum, erstellt.

Nachdem dieses Dokument den Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieselben diese Urkunde zusammen mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. EL RHILANI, A. BRAQUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16783. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. April 2011.

Référence de publication: 2011052384/113.

(110058735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Via Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.609.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 13 avril 2011

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011055004/11.

(110060167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Via Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 76.609.

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 13 avril 2011.

Gilles Jacquet.

Référence de publication: 2011055005/10.

(110060454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Via Santé S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.609.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 13 avril 2011.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011055006/10.

(110060455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Nadiv Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.571.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 13 avril 2011

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de A&C Management Services S.à r.l., dans sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} mars 2011.

- de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L- 8308 CAPELLEN, Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} mars 2011 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nadiv Investments S.A

Un mandataire

Référence de publication: 2011057257/18.

(110064781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société en date du 4 mai 2011

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur John de RICHEMONT, demeurant au 41, rue Madame, F-75006 Paris, administrateur,
- Monsieur Jacques BIENVENU, demeurant au 2, rue Alegre, F-94400 Vitry-sur-Seine, administrateur,
- Monsieur François GAUCHER, demeurant au 18, rue Brunel, F-75017 Paris, administrateur et délégué à la gestion journalière.

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur et président permanent du conseil d'administration.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, Optio Expert-Comptable et Fiscal S. à r.l. société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxem-

bourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062688/22.

(110070284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Aqueduct Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.165.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055009/10.

(110060866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Aqueduct Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.631.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011055010/10.

(110060865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Woodside Steel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.109.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 20 avril 2011, que la liquidation de la société, décidée en date du 21 mars 2011, a été clôturée et que WOODSIDE STEEL GROUP S.à r.l. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Luxembourg, le 20 AVR. 2011.

Pour WOODSIDE STEEL GROUP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Pour le Liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Valérie WOZNIAK / Gianni DE BORTOLI

Référence de publication: 2011057779/19.

(110064277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Arclight Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.982.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.
Arclight Luxembourg II S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011055011/15.

(110061153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.005.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2011055022/12.

(110061030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Goodman Amethyst Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 155.002.

EXTRAITS

En date du 23 décembre 2010, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 11 750 parts à GELF Investments (Lux) Sàrl ayant son siège social au 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg.

En date du 23 décembre 2010, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 750 parts à Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG ayant son siège social a Peter-Müller-Strasse 10, 40468 Düsseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2011057910/17.

(110065170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Mongolia Logistics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 159.910.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of the month of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 236324, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 18, 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Mongolia Logistics Holding S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-), represented by five thousand hundred (5,000) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital.

In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The five thousand (5,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;

- Mr. Harvey SAWIKIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
and

- Mr. Anthony MILEWSKI, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Companies, Iles Caïmans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 18 mars 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Mongolia Logistics Holding S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille dollars US (USD 500.000.-), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cinq mille (5.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent mille dollars US (USD 500.000.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Harvey SAWIKIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; and

- Monsieur Anthony MILEWSKI, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045930/345.

(110051440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

AERO CAPITAL S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.878.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055016/10.

(110060920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Treveria Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.678.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058873/23.

(110065049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.396.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

In the year two thousand and eleven, on the seventeen of March.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.627 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard in Esch-sur-Alzette, in virtue of a proxy given under private seal dated 16 March 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of five million three hundred and ninety-three thousand five hundred Euro (EUR 5,393,500 having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.571 (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 August 2007, number 1779, page 85382, and

- the articles of association of the Company (the “Articles of Association”) have been modified several times:

- pursuant deeds drawn up by Maître Henri Hellinckx, pre-named, (i) on 12 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 December 2007, number 2780, page 133407 and (ii) 29 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 March 2008, number 748, page 35886; and

- pursuant to deeds drawn up by the undersigned notary, on (i) 24 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2009, number 957, page 45919, (ii) 12 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 September 2009, number 1848, page 88662 and (iii) 29 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1 December 2010, number 2623, page 125868.

This being declared, the appearing party, owner of the two hundred and fifteen thousand seven hundred and forty (215,740) shares representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount two thousand and five hundred Euro (EUR 2,500.-) in order to raise it from its current amount of five million three hundred and ninety-three thousand five hundred Euro (EUR 5,393,500.-) to five million three hundred ninety six thousand Euro (EUR 5,396,000.-) by creation and issue of one hundred (100) new shares (the “New Shares”) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each subject to a share premium of nine million nine hundred ninety seven thousand and five hundred (EUR 9,997,500), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up by way of contribution in cash in amount of ten million Euro (EUR 10,000,000), which is now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association, which shall be read as follows:

“ **5. Share capital.** The Company’s corporate capital is fixed at five million three hundred ninety six thousand Euro (EUR 5,396,000.-) represented by two hundred fifteen thousand eight hundred and forty (215,840) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand seven hundred euro (€ 4,700.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 117.627 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établit que:

- MEIF II Saubere Energie Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de cinq millions trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros (EUR 5.393.500), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.571 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2007, numéro 1779, page 85382, et

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs reprises:

- en vertu d'actes reçus par Maître Henri Hellinckx, précité, (i) le 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} décembre 2007, numéro 2780, page 133407 et (ii) le 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mars 2008, numéro 748, page 35886, et

- en vertu d'actes reçus par le notaire instrumentant (i) le 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 mai 2009, numéro 957, page 45919, (ii) le 12 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 septembre 2009, numéro 1848, page 88662 et (iii) le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} décembre 2010, numéro 2623, page 125868.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les deux cent quinze mille sept cent quarante (215.740) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents Euro (2.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euro (5.393.500 EUR) à cinq millions trois cent quatre-vingt-seize mille Euro (5.396.000 EUR) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune, moyennant une prime d'émission d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euro (9.997.500 EUR), intégralement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de dix millions d'Euro (10.000.000 EUR), qui se trouve désormais à la disposition de la Société.

Seconde résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-seize mille Euro (5.396.000 EUR), représenté par deux cent quinze mille huit cent quarante (215.840) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille sept cents euros (€ 4.700,-).

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2011. Relation: EAC/2011/4079. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053768/126.

(110060402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Anzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18.04.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055017/10.

(110060927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011055018/15.

(110060921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.017.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Johan Dejans

Mandataire

Référence de publication: 2011055019/13.

(110061130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Alias Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} avril 2011

En date du 1^{er} avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Christophe Arnould, de Madame Thouraya Jarray et de Monsieur Lionel Paquin en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 5 avril 2011.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour *Alias Investment*
 CACEIS Bank Luxembourg
 Signatures

Référence de publication: 2011055352/16.

(110061702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Everybody's Darling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 153.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg-ville en date du 15 avril 2011

Il résulte dudit procès-verbal que

1) Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de Michel, dit Mike Koedinger, né à Luxembourg, le 17 mars 1970 et demeurant professionnellement 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg est renouvelé

2) le mandat de commissaire aux comptes de Benoy Kartheiser Management Sàrl, ayant son siège sociale au 45, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 33849 est renouvelé

3) sont nommés en tant qu'administrateurs

Paradiso SARL, ayant son siège au 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg, (RCSL B 74039) et Francis Gasparotto, né le 30 mai 1969 à Mont-Saint-Martin et demeurant professionnellement au 10, Rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg

en remplacement de LUNIONFAITLAFORCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, rue des Gaulois à L-1618 Luxembourg (RCS Luxembourg B 153.303) et de MM. Publishing S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10, rue des Gaulois à L-1618 Luxembourg (RCS Luxembourg B 95211)

Tous les mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011062805/22.

(110070819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Banque BPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.890.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 avril 2011, que le mandat de Monsieur Renato Elviro BOTTANI, en qualité d'administrateur, venant à échéance à la date de ce jour, n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011055020/14.

(110061173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Black Kutai 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.358.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.
Black Kutai 1 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérante

Référence de publication: 2011055021/15.

(110061221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Orsay-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.130.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 03 mai 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Jean-Pierre POCHOLLE,

Monsieur Laurent BLAMOUTIER,

Monsieur Jacques ETHEVENIN,

Monsieur Lambert SCHROEDER, adresse professionnelle 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Ernst & Young, société anonyme, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Pour la société ORSAY-RE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011063944/25.

(110070521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

AZIGEP Société de Participations Financières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.490.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011063429/16.

(110071176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.
